

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : 21/03/2026

Date d'affichage : 17/03/2026

Nombre de Conseillers en exercice : 27 - Présents : 26 - Votants : 27

Le 21 MARS 2026 à 10H00

Le Conseil Municipal de la Commune de SOURDEVAL, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de SOURDEVAL sous la présidence de M. Joël RENAULT, Doyen et Président de la séance.

Sont présents : Adrien JEHENNE, Manuella HAMEL, Jérôme GAHERY, Nadia JEHAN FAUDET, François MESTRES, Emilie DESVOL, Mickaël ROGER, Adjoint au Maire, David GIROULT, Maire Délégué de Vengeons, Joël RENAULT, Bernard LEMOUSSU, Evelyne HILLIOU, Anne-Marie ARSENE, Marie-Laure FRELIN GOSSET, Bernadette AMELINE, Jean-Claude DESMASURES, Louis-René LE TOURNEUX DE LA PERRAUDIERE, Bruno FORGEAIS, Patrick HUARD, Didier BOULAY, Nelly MAUDUIT-JOSEPH, Damien HILI, Christelle MARIE, Sébastien DANGUY, , Marlène BONNEL, Magali HARIVEL, Séverine LEPROVOST, Conseillers municipaux,

Sont absents excusés : Nadège BOULE.

Ont donné procuration : Nadège BOULE à Adrien JEHENNE.

Secrétaire de séance : Mickaël ROGER

Délibération portant détermination du nombre de membres du C.C.A.S à élire

Le Conseil Municipal est invité à délibérer à propos du nombre de délégués à élire parmi les membres du Conseil Municipal afin de siéger au conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale. Le nombre de délégués doit être compris entre 4 et 8.

A ces délégués s'ajoutent le Maire qui est Président de droit du C.C.A.S., et en nombre égal au nombre d'élus, des membres nommés par le Maire parmi les personnes participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social, menées dans la Commune.

Monsieur le Maire propose d'élire 8 membres délégués au C.C.A.S, soit 16 membres au total.

La proposition est adoptée à l'unanimité

Pour extrait conforme au Registre des Délibérations du Conseil Municipal.
A Sourdeval, le 21 mars 2026.

Le secrétaire de séance,
Mickaël ROGER



Le Maire,
Adrien JEHENNE

